



DROITS RECHARGEABLES NON ÉPUISSABLES : DES SOLUTIONS MAINTENANT POUR LES 500 000 CHÔMEURS CONCERNÉS !

Le 3 mars dernier, patronat et syndicats (signataires ou non de l'accord Unedic) ont entamé une négociation en vue de trouver une solution aux droits rechargeables non épuisables qui lèsent 500 000 chômeurs, selon une note de l'Unedic du mois de juin.

Au même moment, 35 agences de Pôle Emploi étaient occupées à l'appel de la CGT (comités des privés d'emploi, intérimaires, spectacle ...). **Dans le Val de Marne une permanence CGT à eue lieu toute la journée du 3 Mars au sein de l'agence Pôle Emploi de Villeneuve saint Georges, ce qui à permis à 189 Demandeurs d'emplois de soutenir les exigences revendicatives portées par La CGT, par la signature de la PETITION.**

Le prochain RDV aura lieu :

**Mercredi 25 mars
de 17h à 20h
au MEDEF.**

55 Avenue Bosquet Paris

Nous savons d'ores et déjà que le Medef compte régler le problème à coût constant.

Exigeons une solution rapide et satisfaisante pour les allocataires lésé-e-s ! Mobilisons-nous !

Rappel de la situation :

Sont concernés, tous les demandeurs d'emploi qui alternent chômage et retour au travail, avec des variations de salaires entre les contrats. Ainsi, les femmes sont plus touchées que les hommes en raison des temps partiels. Les travailleurs précaires, notamment intérimaires, sont très fortement pénalisés, tandis que des intermittents du spectacle sont bloqués au régime général. Les jeunes qui ont commencé par des « petits boulots » avant de travailler à de meilleures conditions, perdent énormément. Des cadres même, pour peu qu'ils aient connu un « accident de carrière », un temps partiel, voient leur indemnisation divisée par quatre !

De leur côté, les agents de Pôle Emploi sont en souffrance en recevant des allocataires désespéré-e-s de n'avoir aucune solution.

Le principe est « simple » : avant le 1^{er} octobre, à chaque fin de contrat, Pôle Emploi réexaminait les droits et pouvait les réévaluer si le nouveau contrat était mieux rémunéré. Désormais, on doit « épuiser »

son droit avant de le recalculer : si l'allocataire a un, deux, voire trois ans de droits ouverts à quelques euros par jour, suite à des petits contrats de longue durée (quelques heures par semaine dans le ménage, la restauration, l'animation...), il doit vivre avec ses indemnités minables sans alternative. De plus, chaque période de travail repousse la fin de droits et « recharge » le droit en le prolongeant.

La CGT propose :

- ❖ Il est urgent de revenir à la règle de réadmission en l'améliorant : à chaque contrat de travail, Pôle Emploi réexaminera les droits et les recalculera, en additionnant les périodes de travail, sans perdre de période de travail comme cela a pu être le cas.
- ❖ Si on annule le non épuisement des droits minables, les droits rechargeables peuvent devenir un plus pour le demandeur d'emploi : en effet, il y aura seulement l'effet positif de prolonger les droits à l'issue de l'indemnisation, en fonction de la durée de travail.

Le « droit d'option », tel qu'il a été prévu pour les seuls apprentis est une solution de pis-aller. Il n'y a pas de recalcule : l'allocataire est tenue d'abandonner une partie de ses droits.

Nous porterons ces propositions le 25 mars avec le soutien de tout-e-s les salarié-e-s avec ou sans emploi.

Nous vous appelons à vous rapprocher de chaque permanence CGT présente sur votre ville, ou la plus proche afin de vous aider à construire l'action collective et solidaire pour interpeller le patronat emmené par le Medef et exiger du gouvernement qu'il appuie une solution pour toutes celles et tous ceux qui sont pénalisés !

À l'heure où le gouvernement relaye les exigences de la Commission européenne de baisser encore les allocations chômage dès 2016, la bataille ne fait que commencer ! Organisez vous en conséquence en vous syndiquant à La CGT.



Union des syndicats CGT Bassin Villeneuvois
54 AV : Président Wilson 94190 Villeneuve saint Georges
01 43 89 04 38 – 06 01 63 25 35 ulscgt@wanadoo.fr

REUNION PUBLIQUE

LUNDI 13 AVRIL 2015 de 9h – 12h

Salle E du Foyer jean Cocteau – av : Carnot 94190 Villeneuve saint Georges



Avec La CGT, Gérard FILOCHE ancien Inspecteur du Travail, décrypte les dangers de la LOI MACRON.

La déréglementation à la Macron, (et de ses annexes Mandon, Rebsamen) frappe tout, l'inspection du Travail, la médecine du travail, la justice du travail, le droit pénal du travail, les institutions représentatives du personnel, et même le bulletin de paie qui deviendra opaque.

Cette loi – qui à tout du LIBERAL et rien de SOCIAL - ouvre des champs nouveaux aux revendications les plus intégristes du Medef. Il faut l'analyser soigneusement – comme l'ANI en 2013 – car le diable est dans les détails.

(Pour une bonne organisation de la réunion, informez nous de votre participation par courriel : ulscgt@wanadoo.fr - 01 43 89 04 38 - Fax : 01 43 89 55 95).



Je m'inscris pour être dans la manifestation du 9 Avril 2015.

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____@_____

Je contribue à son financement en versant la somme de : _____ €

Que je remets – contre un reçu – à La CGT

54 av : Président Wilson
94190 Villeneuve saint Georges.